

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 MAI 2023

Séance ordinaire du **02 mai 2023** – 20 h 30 – Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 12

Absents : 03

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. ROSFELDER Dominique

Date de convocation : 25 avril 2023

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL
Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie - MOSCHLER Isabelle - TANGHE Marielle

4. Restauration des calvaires

M. BENTZ Hervé rappelle que le grand calvaire situé au croisement de la route de Barr et de la route de Duttlenheim et le petit situé au lieudit HEGEL, sur la RD 215 en direction de Krautergersheim sont toujours en dépôt dans les ateliers de la société COSSUTTA de Barr, depuis 2019, en attente de restauration.

En vue de faire exécuter ces travaux, M. BENTZ Hervé présente au Conseil Municipal, les devis actualisés pour ces deux calvaires :

- 8 840,00 € HT soit 10 608,00 € TTC pour le grand calvaire de la route de Barr (augmentation de 2,46%)
- 3 121,80 € HT soit 3 746,16 € pour le petit (augmentation de 10%)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE la restauration de ces calvaires ,
- VALIDE les devis actualisés de la société COSSUTTA,
- CHARGE M. le Maire de signer ces devis et AUTORISE le paiement des factures y afférentes .

M. BENTZ soumet aux conseillers la proposition d'un concitoyen qui, pour protéger ces calvaires, souhaiterait qu'ils soient déplacés au centre du village (cour de l'école, cour de la mairie) où à proximité de la chapelle.

Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette suggestion. Ces calvaires ont une histoire et font partie du patrimoine ; ils seront donc à nouveau érigés sur leurs emplacements d'origine après restauration.

M. BENTZ fait savoir aussi qu'il y a encore un grand puits (l'ancien puits de la cour du presbytère) et un monument funéraire à placer. Il propose de les disposer dans le nouveau cimetière. Le Conseil Municipal approuve.

Le secrétaire de séance,
Dominique ROSFELDER.



Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 15 mai 2023

Le Maire,

~~Jean-Claude JULLY~~

